

Echevinat du Développement Local

L'Echevinat du Développement Local réunit l'**Agence de Développement Local** (Régie communale ordinaire) et l'ancien Service des Affaires Economiques.

Localisation

Centre Administratif de Beaumont
35, rue sur les Vignes
4680 Oupeye

Personnes de contact :

Echevin du Développement Local : [Monsieur Serge FILLOT](mailto:serge.fillot@skynet.be)
serge.fillot@skynet.be

Monsieur David SCHENA, Responsable ADL
Tél. : 04 256 92 37

Madame Fabienne SAMEDI, Chef de Service
Tél. : 04 256 92 35

Email : developpementlocal@oupeye.be

Agence de Développement Local (ADL)



L'équipe de l'ADL se compose de trois membres :

Monsieur David SCHENA, Responsable
Tél. : 04 256 92 37

Monsieur Eric DYKMANS, agent ADL
Tél. : 04 256 92 24

Madame Carine DELEU, agent ADL
Tél. : 04 256 92 34

Qu'est-ce que le développement local ? :

Selon la définition de la Direction Générale de l'Economie et de l'Emploi (autorité de tutelle régionale) :

« Le développement local vise la promotion du développement durable à l'échelon local qui consiste en l'amélioration de la qualité de vie sur le plan économique et la création d'emplois ; il doit être global, prospectif, intégré, s'enraciner dans les ressources endogènes et bénéficier à la collectivité locale ainsi qu'à ses membres ».

Historique :

Créée depuis septembre 1999 (Régie Communale Ordinaire depuis 2007), l'Agence de Développement Local est une cellule de stimulation, de détection et d'accompagnement de projets (« soutien aux porteurs de projets ») – ayant une portée essentiellement économique – et répondant à des besoins locaux clairement identifiés (Cf. Diagnostic territorial et Plan de Développement Stratégique).

L'ADL assure également un rôle important de relais de proximité entre le tissu économique, associatif et les instances publiques locales et supra locales. En ce sens, elle contribue pleinement à l'animation et à la dynamisation du tissu (socio)économique local à travers de nombreuses actions.

Quelques réalisations concrètes :

- Mise en valeur de la spécificité « fruiticole » de l'entité.
- Gestion du Projet Interreg III « Montagne St-Pierre » (projet transfrontalier) et valorisation « éco-touristique » du hameau des « Hauts de Froidmont » (Haccourt).
(<http://www.uvcw.be/espaces/adl/bonnes-pratiques/10.htm>)
- Création d'un « Espace Public Numérique » au sein de la bibliothèque communale (« Cyberthèque ») permettant l'organisation de formations spécifiques pour les demandeurs d'emploi. <http://www.uvcw.be/articles/1,354,1,0,1721.htm>
- Cheville ouvrière du « Salon de l'Emploi de la Basse-Meuse ».

Plus d'info sur : <http://www.bassemeuse-emploi.be>

Axes stratégiques définis par le Collège Communal :

L'Agence de Développement Local concentre ses actions autour de quatre axes stratégiques définis en concertation avec les instances locales :

- Améliorer l'environnement entrepreneurial tout en renforçant l'attractivité du territoire communal.
- Promouvoir les initiatives en faveur de l'emploi et de la formation, principalement destinées aux jeunes et aux chômeurs de longue durée.
- Soutenir et développer le potentiel touristique de l'entité.
- Valoriser les spécificités agricoles et rurales de la Commune.

Le métier d'agent ADL au concret :

Au vu de la particularité de la fonction (louvoyant entre agent de « terrain » et opérateur « stratégique ») et – somme toute – du caractère peu routinier des missions remplies, quelques aspects très génériques des missions remplies par l'équipe des agents de l'ADL peuvent être ici énoncés en regard de certaines actions menées ou à envisager :

- Courroie de transmission » entre, d'une part, les entreprises et les pouvoirs publics (AC Oupeye, SPI+...) et, d'autre part, entre les entreprises elles-mêmes (mise en place d'un réseau d'entreprises à l'échelle locale : les « Midi de l'Entreprise »...).
- Initiation et développement (co-gestion avec différents partenaires) de certaines actions spécifiques en faveur des demandeurs d'emploi (« Salon de l'Emploi », mise en place de formations : PMTIC / néerlandais..., organisation de séances d'infos « Devenir indépendant », etc.).
- Gestion, assistance administrative et prospection de nouveaux partenaires dans le montage de certains dossiers faisant suite à des appels à projets (Feder, Interreg, Fondation Roi Baudouin, etc.).
- Soutien à l'égard de certains projets relevant de l'économie sociale (rôle de facilitateur / stimulateur...).
- Initiation et développement de certaines actions spécifiques en faveur du commerce local et des producteurs locaux (mise en place d'un marché nocturne, promotion diverse des produits de terroir, opération « Pass Pom », etc.)
- Gestion du cadastre des cellules d'activités économiques (base de données des indépendants).
- Promotion touristique (participation à la mise en place de projets touristiques transfrontaliers, contribution à l'organisation d'événements touristiques d'envergure, incitation à la création d'infrastructures d'accueil, etc.).
- « Veille stratégique » vis-à-vis de certains projets / actions (pro activité...).

LOI RELATIVE AUX HEURES D'OUVERTURE DANS LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES
(Loi du 10.11.2006 - Moniteur belge 19.12.2006 – entrée en vigueur : 01.03.2007)

Pour rappel : Calendrier pour l'année 2009 des dérogations à l'obligation de prévoir un jour de repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce tel que proposé par l'UCM de Liège **pour l'ensemble du territoire communal à savoir les 7 villages de l'Entité.**

1^{er} dimanche des soldes d'hiver semaine du samedi 03.01 au vendredi 09.01.2009 1 jour
(dimanche 04.01.2009)

Saint-Valentin semaine du dimanche 08.02 au samedi 14/02/2009 1 jour
(samedi 14/02/2009)

Pâques semaine du mardi 07.04 au lundi 13.04.2009 1 jour
(dimanche 12.04.2009)

Fête du travail semaine du samedi 25.04 au vendredi 01.05.2009 1 jour
(vendredi 01.05.2009)

Fête des mères semaine du samedi 02.05 au dimanche 10.05.2009 1 jour
(dimanche 10.05.2009)

Fête des pères semaine du lundi 08.06 au dimanche 14.06.2009 1 jour
(dimanche 14.06.2009)

1^{er} dimanche des soldes d'été semaine du samedi 04.07 au vendredi 10.07.2009 1 jour
(dimanche 05.07.2009)

Toussaint semaine du mardi 27.10 au lundi 02.11.2009 1 jour
(dimanche 01.11.2009)

Saint-Nicolas semaine du dimanche 29.11 au samedi 05.12.2009 1 jour
(dimanche 06.12.2009)

Noël)
(vendredi 25.12.2009)) semaines du vendredi 11.12.2009 3 jours
au jeudi 31.12.2009

Nouvel An)
(vendredi 01.01.2010))

TOTAL (1) déroq. UCM – ensemble du territoire communal 12 jours

+ Braderie au complexe commercial de Haccourt **semaine du vendredi 26.06 au jeudi 02.07.2009** 1 jour
(du vendredi 26 juin au **uniquement pour le village de Haccourt**
lundi 29 juin 2009
– Collège 17.06.2009)

TOTAL (2) UCM + (dérog. Collège communal – village de Haccourt) 13 jours

Vos sites utiles : www.economie.be
www.mineco.fgov.be
www.just.fgov.be (moniteur belge-législation belge)

sur un total de 15 dérogations annuelles possibles.



www.oupeye.be